

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 3 MAI 2024

**DELIBERATION N°CP2024-
05/4/25
DOSSIER N°6287**

COLLÈGE AU PATRIMOINE - ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

OBJET : COLLÈGE AU PATRIMOINE - ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération du Conseil départemental du 27 juin 2011 relative à la mise en place du dispositif "Collège au patrimoine"
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2024-05/4/25 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'attribuer les subventions conformément au tableau ci après d'un montant total de **1 360 €** ;

COLLÈGE	CLASSE	SITE	EFFECTIFS	DATE DE SORTIE	MONTANT ACCORDE
Marc Bloch – BONNAT	5 ^{ème} 1	Tuilerie de Pouligny – CHENIERS	17	21/03/2024	60 €
Marc Bloch – BONNAT	5 ^{ème} 2	Tuilerie de Pouligny – CHENIERS	16	18/03/2024	60 €
Martin Nadaud – GUERET	Classe allophone – échange Franco-Allemand	Cité de la Tapisserie – AUBUSSON	39	13/03/2024	280 €
Octave Gachon – PARSAC	5 ^{ème}	Arboretum de la Sedelle – CROZANT	40	21/05/2024	430 €
Eugène Jamot – AUBUSSON	6 ^{ème} et 5 ^{ème} SEGPA	Site des rivières sauvages – La Gioune	16	06/05/2024	225 €
	4 ^{ème} SEGPA	Site des rivières sauvages – Le Pic	12	14/05/2024	305 €

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que les sommes nécessaires seront prélevées sur le Chapitre 65 – Article 657381 – Fonction 221 du Budget départemental.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET